

DECRET N° 81-296 du 22 Septembre 1981

chargeant le Camarade Moussa ALI TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de
Base, de l'intérim du Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens
Général, Technique et Professionnel pour
compter du 22 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-294 du 21 Septembre 1981 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République
pour compter du 22 Septembre 1981,

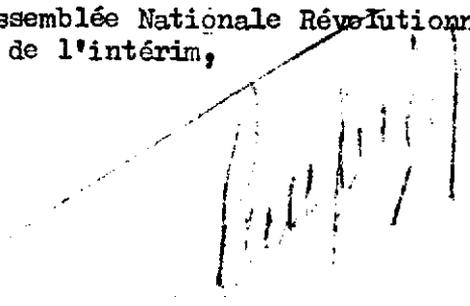
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 22 Septembre 1981, le Camarade Moussa ALI
TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim
du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel
pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Septembre 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMB-MEMGTP 6 autres
Ministères 20 DFE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-